

2019_CT2_720

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Motion relative à la politique sportive

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : ALBERT Guy – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à TAULAN Francis – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à TERME Françoise – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – JOISSAINS MASINI Maryse – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PELLENC Roger – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Michel BOULAN donne lecture de la motion ci-jointe.

MOTION RELATIVE A LA POLITIQUE SPORTIVE

Trois années et demie après la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence, un cycle de politique sportive s'achève et de nouvelles perspectives se font jour.

Rappelons que notre exécutif métropolitain s'est engagé, dès le départ, dans un maintien de la compétence sport au niveau des territoires. Parallèlement, un diagnostic étendu des pratiques sportives de chacun des six territoires a été réalisé dans le but de définir, à terme, les contours d'une compétence sportive métropolitaine.

Depuis lors, chacun de nos territoires a pu, malgré l'exercice obligé de la rigueur budgétaire, maintenir une politique volontariste.

Comme d'autres territoires, le Pays d'Aix a pu poursuivre son programme d'investissements structurants au moyen de son « État spécial » : aménagements nord du stade Maurice David, reconstruction de la piscine Yves Blanc... Ce programme a été réalisé tout en pérennisant le soutien au sport de haut niveau collectif et individuel, mais également au programme « PRODAS » en liaison avec la politique de la Ville.

Le sport en Pays d'Aix se porte bien, en témoignent les résultats dans chacune des disciplines grâce notamment à l'engagement sans faille des acteurs de terrain, dirigeants de Club, responsables de fédération ou associations sportives et sportifs eux-mêmes. Cependant ces mêmes acteurs ne manquent pas de faire remonter leurs inquiétudes devant le manque de lisibilité sur l'inscription dans la durée de cette politique sportive des territoires au sein de la Métropole.

Alors que le transfert de la compétence sportive arrivera à échéance le 31 décembre 2019, nous proposons comme pistes de réflexion les deux grands axes suivants :

1. Les territoires demeurent le lieu privilégié pour l'exercice d'une compétence sportive supra communale par exemple pour le haut niveau. Ces politiques sportives étant elles-mêmes issues des communes, elles sont insécables des territoires et donc difficilement exportables. Il est donc important de conserver la diversité des politiques sportives territoriales, afin que notre Métropole puisse construire sa propre politique sportive.

2. La Métropole doit s'affirmer dans le paysage sportif en investissant de nouveaux champs de développement. Nous pouvons INVENTER une politique sportive métropolitaine nouvelle à côté de celle des territoires avec un contenu innovant, différent de ceux des territoires. Il s'agira de définir ensemble, à terme, une compétence supra territoriale, anticipant une politique sportive métropolitaine, visant à titre d'exemple au rayonnement international, au soutien du sport féminin, des activités de pleine nature ou aux nouvelles pratiques permises par l'eSport.

La définition en amont de cette nouvelle politique sportive, ambitieuse et réaliste est nécessaire.

Elle doit pouvoir s'articuler avec l'existant faute de quoi l'Histoire du sport que nous avons écrite dans nos territoires sera à réécrire dans celle de la Métropole. Nous proposons donc, à l'instar de ce qui a nourri nos réflexions sur le partage des compétences entre nos communes, nos territoires et la Métropole, de concevoir une compétence sportive articulée entre l'ensemble de ces deux niveaux.

Au cœur du prochain mandat, nous accueillerons les JO 2024, grande fête populaire mais avant tout symbole d'excellence, faisons en sorte qu'ensemble nous soyons à la hauteur de cette ambition collective et partagée.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_720-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Motion relative à la politique sportive

Vote sur la motion

Inscrits	90
Votants	62
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	62
Majorité absolue	32
Pour	62
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité la motion ci-jointe et la transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 03 JAN. 2020

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20191212-2019_CT2_720-
 DE
 Date de télétransmission : 09/01/2020
 Date de réception préfecture : 09/01/2020